



13 Avril
2015

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANGÈLE-DE-MONNOIR

À une session ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir tenue le lundi 13 avril 2015 à compter de 19 h en la salle du Conseil municipal au 7 chemin du Vide à Sainte-Angèle-de-Monnoir et à laquelle sont présents Monsieur Michel Picotte, maire et mesdames et messieurs les conseillers suivants :

M. Denis Paquin, conseiller au poste # 1
Mme Thérèse Larose D'Amours, conseillère au poste # 2
Mme Josée Desrochers, conseillère au poste # 3
M. Claude Gingras, conseiller au poste # 4
M. Francis Côté, conseiller au poste # 5
M. Nicolas Beaulne, conseiller au poste # 6

tous formant quorum sous la présidence du maire.

Mme Pierrette Gendron, directrice générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente.

15-04-080 Ouverture de la session (1)

Sur proposition de Mme Josée Desrochers, appuyée par Mme Thérèse L. D'Amours, il est **résolu** d'ouvrir la session à 19 h 00.
Adoptée à l'unanimité par les conseillers

15-04-081 Approbation de l'ordre du jour (2)

1. Ouverture de la séance
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal
 - [3.1](#) Séance ordinaire du 2 mars 2015 (doc.)
 - [3.2](#) Séance extraordinaire du 16 mars 2015 (doc.)
4. Correspondance (copie ci-jointe)
 - 4.1 MRC de Rouville
 - [4.1.1](#) Approbation, par résolution, de l'entente intermunicipale – Protection contre les incendies de la MRC de Rouville (doc.)
 - [4.1.2](#) Approbation, par résolution, de l'entente intermunicipale en matière de communication incendie (doc.)
 - [4.1.3](#) Rapport sur les activités de prévention incendie 2013-2014 pour information (doc.)
 - [4.1.4](#) Promulgation des règlements numéros 284-15, 285-15 et 286-15 pour information (doc.)
 - [4.1.5](#) Règlement numéro 282-14 modifiant le Schéma d'aménagement révisé édicté par le Règlement numéro 195-04 pour information (doc.)
 - [4.1.6](#) Programme de compensation pour la valorisation des matières résiduelles, montant reçu 4 089,30 \$ (doc.)
 - [4.2](#) Ministère des Transports
 - Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local – Reddition de comptes 2014 pour information (doc.)
 - [4.3](#) Municipalité de Saint-Césaire
 - Entente de consentement avec la Ville de Saint-Césaire pour la vente du terrain de golf pour information (doc.)

- 4.4 Ministère des Finances
 - Refinancement d'un montant de 99 300 \$ relatif à un emprunt le 9 novembre 2015 pour le camion incendie auto-pompe pour information (doc.)
- 4.5 Chambre de Commerce au Cœur de la Montérégie
 - Renouvellement de notre adhésion à la Chambre de Commerce au Cœur de la Montérégie, coût 316,18 \$ (2014 – 316,18 \$) (doc.)
- 4.6 Municipalité de Saint-Paul d'Abbotsford
 - Résolution numéro 2015-03-07 concernant l'avis de maintien du CLD au cœur de la Montérégie (doc.)
- 4.7 La Maison Victor-Gadbois
 - Demande de dons (2014 – 50 \$) (doc.)
- 4.8 Le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
 - Subvention accordée en 2014 dans le cadre du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles pour la performance de la Municipalité régionale de comté de Rouville, en matière de gestion des matières résiduelles, résidentielles, industrielles, commerciales et institutionnelles pour information (doc.)
- 4.9 Modifications du calendrier de conservation pour approbation
 - En conformité à l'article 8 de la Loi sur les Archives
- 4.10 Société Alzheimer du Haut-Richelieu
 - Invitation à participer au défi des maires dans le cadre de la « MARCHÉ POUR L'ALZHEIMER », le dimanche 31 mai 2015 à Saint-Jean-sur-Richelieu, et demande une aide financière (2014 - 100 \$) (publication dans le bulletin municipal en avril 2015) (doc.)
- 4.11 Coopérative régionale d'électricité de Saint-Jean-Baptiste-de-Rouville
 - Avis de convocation – Assemblée générale annuelle (doc.)
- 4.12 Le Club Gym-As
 - Invitation à participer à la 45^e édition du spectacle annuel qui aura lieu les 6 et 7 juin prochain à l'aréna Julien Beauregard de Marieville (doc.)
- 5. Correspondance (copie et document disponibles sur demande)
 - 5.1 L'ensemble vocal « L'Air du Temps»
 - Demande à la municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir de s'associer à cet événement
 - 5.2 Municipalité de Drummondville
 - Journée de formation de l'AQU à Drummondville
 - 5.3 Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville
 - Transmission du projet du règlement 2015-357-1 modifiant le plan d'urbanisme et sa résolution numéro 2015-03-70
- 6.1 ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 6.1.1 Approbation des comptes et salaires (doc.)
 - 6.1.2 Acceptations des états budgétaires 2014 révisés par la SHQ pour approbation (doc.)
 - 6.1.3 Dépôt des états budgétaires 2015 reçus par la SHQ pour information (doc.)
 - 6.1.4.1 Dépôt du rapport financier pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014 et révisé par Raymond Chabot Grant Thornton, comptables pour approbation (doc.)
 - 6.1.4.2 Dépôt du rapport aux responsables de la gouvernance – Communication de la stratégie et des résultats des travaux d'audit pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2014 pour information (doc.)
 - 6.1.5 Dépôt du sommaire de l'information financière pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014 pour information (doc.)
 - 6.1.6 Mandater la firme Raymond Chabot Grant Thornton, comptables, dans le cadre du programme d'aide à l'entretien du réseau routier local – reddition de comptes 2014
 - 6.1.7 Affectation du surplus non affecté à surplus affecté pour l'élimination des boues pour l'année 2014 pour approbation, montant : 6 411,37 \$

- [6.1.8](#) Achat de la version électronique de la photographie aérienne de la Municipalité pour notre site internet pour approbation (doc.)
 - [6.1.9](#) Adoption du Règlement numéro 466-15 modifiant le Règlement numéro 378-07 relatif au traitement des élus municipaux (doc.)
- 6.2 SÉCURITÉ PUBLIQUE
- 6.3 TRANSPORT
- [6.3.1](#) Déplacement d'un conduit de ventilation au garage municipal (doc.)
 - [6.3.2](#) Résolution municipale attestant que les compensations distribuées pour l'entretien courant et préventif des routes locales ont été utilisées conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local – Reddition de comptes 2014
 - [6.3.3](#) Embellissement de la municipalité par l'ajout de 40 jardinières de fleurs suspendues pour approbation (doc.)
 - [6.3.4](#) Soumissions reçues pour le marquage de la chaussée et adjudication du contrat s'il y a lieu (doc.)
 - [6.3.5](#) Conversion des luminaires de voie publique à l'éclairage DEL pour approbation (doc.)
- 6.4 HYGIÈNE DU MILIEU
- [6.4.1](#) Engagement de monsieur Pierre Parent au Service des travaux publics pour une période de 20 semaines (4 mai au 19 septembre 2015)
 - [6.4.2](#) Adoption du Règlement numéro 467-15 décrétant une tarification pour des travaux d'entretien dans les branches 13 et 14 du Ruisseau de la Branche du Rapide (doc.)
 - [6.4.3](#) Adoption du Règlement numéro 468-15 décrétant une tarification pour des travaux d'entretien dans les branches 20 et 21 du cours d'eau Grande Décharge des Terres Noires (doc.)
 - [6.4.4](#) Réparations au réservoir d'eau potable pour approbation (doc.)
 - [6.4.5](#) Problème d'écoulement d'eau sur le chemin du Vide en façade des numéros civiques 24 et 26 pour approbation (doc.)
 - [6.4.6](#) Puisard à remplacer sur la rue Dubois près de l'intersection du chemin du Vide pour approbation (doc.)
 - [6.4.7](#) Rapport de Les Consultants S.M. Inc concernant des travaux de mise à niveau de la station d'épuration pour information (doc.)
 - [6.4.8](#) Achat d'un débitmètre au poste de pompage des eaux usées pour approbation (doc.)
- 6.5. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE
- 6.6 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
- 6.7 LOISIRS ET CULTURE
- [6.7.1](#) Engagement des animateurs pour le camp de jour pour approbation (doc.)
 - [6.7.2](#) Entente intermunicipale pour les activités de loisirs, sportives et culturelles avec la Ville de Saint-Césaire pour information (doc.)
- 6.8 FRAIS DE FINANCEMENT
7. Affaires commencées
8. Période de questions
9. Documents d'information (copie ci-jointe)
10. Documents d'information (copie et document disponibles sur demande) :
11. Offres de services (copie et document disponibles sur demande) :
12. Affaires diverses
13. Clôture de la session

**SUJETS À AJOUTER
À L'ORDRE DU JOUR DE**

LA SESSION ORDINAIRE DU LUNDI 13 AVRIL 2015

4. Correspondance (copie ci-jointe)
 - 4.1 MRC de Rouville
 - [4.1.7](#) Avis public concernant la vente d'immeubles pour défaut de paiement des taxes (doc.)

- 6.4 HYGIÈNE DU MILIEU
 - [6.4.9](#) Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
 - Commentaires sur la mise à niveau de la station d'épuration, pour information (doc.)

- 6.7 LOISIRS ET CULTURE
 - [6.7.3](#) Subvention Hockey mineur Marieville (doc.)

- [9.](#) Documents d'information (copie ci-jointe)
 - La FQM propulse le point de vue des régions à l'avant-scène, pour information (doc.)

Sur proposition de Mme Josée Desrochers, appuyée par M. Denis Paquin, il est **résolu** que l'ordre du jour soit et est approuvé et que tout autre sujet d'intérêt public puisse être ajouté à la rubrique "Affaires diverses".

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

15-04-082

Adoption des procès-verbaux (3.1 et 3.2)

Sur proposition de Mme Thérèse L. D'Amours, appuyée par M. Denis Paquin, il est **résolu** que les procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le lundi 2 mars 2015 et de la séance extraordinaire du 16 mars 2015 soient et sont adoptés tels qu'ils ont été rédigés.

Que la directrice générale en donne lecture étant donné qu'une copie desdits procès-verbaux a été transmise à tous les membres du conseil à cette séance.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

15-04-083

Entente intermunicipale – Protection contre les incendies de la MRC de Rouville (4.1.1)

Considérant qu'en mars 2015, la MRC de Rouville nous a transmis, pour approbation et signature, une entente intermunicipale sur la protection contre les incendies, laquelle remplace celle élaborée en 1990;

Considérant que la présente entente a pour but de permettre à chacune des municipalités participantes de recevoir assistance pour le combat des incendies, ou toutes autres conditions prévues à l'entente et, à cette fin, d'établir préalablement les actions, les tâches et les besoins requis lors de demandes de services en matière de protection incendie;

Pour ces motifs, il est proposé par M. Claude Gingras, appuyé par Mme Thérèse L. D'Amours et **résolu** que la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir approuve l'entente intermunicipale sur la protection contre les incendies à intervenir avec la MRC de Rouville et les municipalités de : Saint-Mathias-sur-Richelieu, Richelieu, Marieville, Rougemont, Sainte-Angèle-de-Monnoir, Ange-Gardien, Saint-Paul-D'Abbotsford et Saint-Césaire, laquelle entente fait partie intégrante de la présente résolution comme si reproduite au long.

Il est également **résolu** d'autoriser monsieur Michel Picotte, maire, et madame Pierrette Gendron, directrice générale, à signer la présente entente.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

15-04-084

Entente intermunicipale – En matière de communication incendie de la MRC de Rouville (4.1.2)

Considérant qu'en date du 13 mars 2015, la MRC de Rouville nous a transmis, pour approbation et signature, une entente intermunicipale en matière de communication incendie;

Considérant que la présente entente a pour but d'améliorer l'efficacité des communications incendie entre les villes de Marieville, Richelieu et Saint-Césaire et les municipalités de Rougemont, Sainte-Angèle-de-Monnoir, Saint-Mathias-sur-Richelieu, Saint-Paul-d'Abbotsford et la MRC de Rouville;

Pour ces motifs, il est proposé par M. Denis Paquin, appuyé par M. Nicolas Beaulne et **résolu** que la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir approuve l'entente intermunicipale en matière de communication pour les services de sécurité incendie à intervenir avec la MRC de Rouville et les municipalités de : Saint-Mathias-sur-Richelieu, Richelieu, Marieville, Rougemont, Sainte-Angèle-de-Monnoir, Ange-Gardien, Saint-Paul-D'Abbotsford et Saint-Césaire, laquelle entente fait partie intégrante de la présente résolution comme si reproduite au long.

Il est également **résolu** que la Municipalité accepte de défrayer les coûts de sa quote-part pour l'achat des équipements du nouveau système de communication ainsi que pour l'utilisation des fréquences radio tel que décrits dans l'entente.

Il est également **résolu** d'autoriser monsieur Michel Picotte, maire, et madame Pierrette Gendron, directrice générale, à signer la présente entente.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

15-04-085

Reddition de comptes – Programme d'aide à l'entretien du réseau local (4.2)

Considérant que le ministère des Transports a versé une compensation de 29 013 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2014;

Considérant que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

Considérant que la présente résolution est accompagnée de l'**Annexe A** identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

Considérant qu'un vérificateur externe présentera, dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes, l'**Annexe B**, dûment remplie;

Pour ces motifs, il est proposé par M. Denis Paquin, appuyé par Mme Josée Desrochers et **résolu** que la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir atteste au ministère des Transports que l'utilisation des compensations distribuées pour l'entretien courant et préventif des routes locales ont été utilisées conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

15-04-086

Renouvellement de notre adhésion à la Chambre de commerce au Cœur de la Montérégie (4.5)

Sur proposition de M. Denis Paquin, appuyée par M. Francis Côté, il est **résolu** de renouveler notre adhésion à la Chambre de commerce au Cœur de la Montérégie pour 2015 et d'affecter un montant de 316,18 \$ à même les crédits

disponibles au poste comptable numéro 02-621-01-494 du budget 2015 et d'autoriser l'engagement de cette dépense.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

15-04-087 Don pour la Maison Victor-Gadbois (4.7)

Sur proposition de M. Francis Côté, appuyée par Mme Thérèse L. D'Amours, il est **résolu** d'accorder un don de 50 \$ à la Maison Victor-Gadbois dans le cadre des activités organisées par les Chevaliers de Colomb de Marieville pour venir en aide à la Maison Victor-Gadbois qui donne des soins palliatifs à plusieurs malades atteints de cancer, en phase terminale.

Il est également **résolu** d'affecter ce montant de 50 \$ à même les crédits disponibles au poste comptable numéro 02-190-01-971 du budget 2015 et d'autoriser l'engagement de cette dépense.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

15-04-088 Don pour la Société Alzheimer du Haut-Richelieu et enregistrement de la Municipalité à la marche Défi-des-Maires (4.10)

Sur proposition de M. Claude Gingras, appuyée par M. Francis Côté, il est **résolu** d'accorder un don de 100 \$ à la Société Alzheimer dans le cadre de la Marche Défi-des-Maires, d'inscrire la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir à cette marche au coût de 15 \$ et d'inviter les citoyens à s'inscrire pour atteindre l'objectif des dons provenant de la municipalité.

Il est également **résolu** d'affecter le montant de 115 \$ à même les crédits disponibles au poste comptable numéro 02-190-01-971 du budget 2015 et d'autoriser l'engagement de cette dépense.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

15-04-089 Approbation des comptes et salaires payés (6.1.1)

Sur proposition de M. Denis Paquin, appuyée par Mme Josée Desrochers, il est **résolu** que les comptes et salaires suivants soient et sont approuvés et que la directrice générale soit autorisée à les payer et qu'un certificat de disponibilité a été émis à ces fins :

Paiements directs par ACCES D :	47 228,38 \$
Fournisseurs :	56 700,36 \$
Déboursée directs :	32 777,40 \$
Salaires – paies 8 à 13 :	46 709,58 \$

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

15-04-090 Acceptation des états budgétaires 2014 révisés par la SHQ (6.1.2)

Considérant que l'OMH de Sainte-Angèle-de-Monnoir nous a transmis, pour approbation, leurs états budgétaires révisés pour l'année 2014;

En conséquence, il est proposé par M. Francis Côté, appuyé par Mme Josée Desrochers et **résolu** que la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir approuve les états budgétaires révisés pour l'exercice financier 2014 de l'Office municipal d'habitation de Sainte-Angèle-de-Monnoir montrant un déficit de 8 560 \$ et dont la quote-part de la municipalité est de 10 % de ce déficit.

Il est également **résolu** d'affecter le montant de 856 \$ à même les crédits disponibles au poste comptable numéro 02-150-01-963 du budget 2015 et d'autoriser l'engagement de cette dépense.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

15-04-091

Dépôt et approbation du rapport financier 2014 (6.1.4.1)

Considérant que M. Marc Legendre, de la firme Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L., vérificateur externe de la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir, a transmis en date du 31 mars 2015 à madame Pierrette Gendron, directrice générale, son rapport sur les états financiers et sur le taux global de taxation pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2014 et ce, conformément aux dispositions de l'article 966.3 du Code municipal;

Considérant que le rapport financier et le sommaire de l'information financière pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014, dressés sur les formulaires fournis par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ainsi que le rapport du vérificateur externe mentionné ci-dessus sont déposés, pour approbation, devant le Conseil le 13 avril 2015 et ce, conformément aux dispositions de l'article 176 du Code municipal;

Considérant qu'un avis public a été donné le 31 mars 2015 conformément aux dispositions de l'article 176.1 du Code municipal;

En conséquence, il est proposé par M. Denis Paquin, appuyé par M. Francis Côté et **résolu** que la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir approuve le rapport financier et le rapport du vérificateur externe Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L. sur les états financiers et sur le taux global de taxation pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2014 tels qu'ils ont été rédigés et présentés.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

15-04-092

Mandat à la firme Raymond Chabot Grant Thornton, comptables dans le cadre du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local 2014 (6.1.6)

Sur proposition de M. Francis Côté, appuyée par M. Claude Gingras, il est **résolu** de mandater la firme Raymond Chabot Grant Thornton, comptables, pour vérifier la reddition de comptes pour les travaux exécutés dans le cadre du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local 2014.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

15-04-093 Affection du surplus non affecté à surplus affecté pour l'élimination des boues pour l'année 2014 (6.1.7)

Sur proposition de M. Francis Côté, appuyée par M. Nicolas Beaulne, il est **résolu** d'affecter, pour l'année 2014, un montant de 6 411,37 \$ du surplus accumulé non affecté « Élimination des boues » du poste budgétaire 55-114-00-100 à surplus accumulé affecté « Élimination des boues » 59-131-04-000 ».

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

15-04-094 Adoption du règlement numéro 466-15 modifiant le Règlement numéro 378-07 relatif au traitement sur les élus municipaux (6.1.9)

Considérant qu'en vertu de l'article 9 de la Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q., c. T-11.001), un avis public a été publié en date du 5 février 2015;

Considérant qu'un avis de motion portant le numéro 15-02-036 a été régulièrement donné le 2 février 2015;

Considérant que le présent règlement a été lu par la directrice générale lors de cette séance;

Pour ces motifs, il est proposé par M. Denis Paquin, appuyé par Mme Josée Desrochers et **résolu** d'adopter le règlement numéro 466-15 intitulé *Règlement numéro 466-15 modifiant le Règlement numéro 378-07 relatif au traitement des élus municipaux*. Ce règlement a pour objet d'actualiser la rémunération de base ainsi que de modifier l'indexation annuelle de la rémunération des élus municipaux.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

**RÈGLEMENT NUMÉRO 466-15
MODIFIANT LE RÈGLEMENT
NUMÉRO 378-07 RELATIF AU
TRAITEMENT DES ÉLUS
MUNICIPAUX**

ATTENDU que la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (L.R.Q., c. T-11.001) détermine les pouvoirs du conseil en matière de fixation de la rémunération;

ATTENDU que le conseil désire adopter un règlement modifiant le *Règlement numéro 378-07 relatif au traitement des élus municipaux* afin d'actualiser ce règlement;

ATTENDU que l'avis de motion portant le numéro 15-02-036 du présent règlement a été dûment donné par monsieur Francis Côté, conseiller, lors de la séance du conseil tenue le 2 février 2015 et qu'un projet a également été déposé par lui au cours de cette même séance;

ATTENDU qu'un avis public, conformément à l'article 9 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, a été publié en date du 5 février 2015;

ATTENDU que le présent règlement a été lu par la directrice générale lors de la séance du 13 avril 2015;

EN CONSÉQUENCE, le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1 **PRÉAMBULE**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 **RÉMUNÉRATION DE BASE**

Le présent article abroge l'article 4 du règlement numéro 378-07 en le remplaçant par ce qui suit :

« La rémunération de base annuelle pour le maire est fixée à 8 200 \$ et celle de chaque conseiller est fixée à 2 735 \$ ».

ARTICLE 3 **INDEXATION**

Le présent article abroge l'article 7 du règlement 378-07 en le remplaçant par ce qui suit :

« À compter de l'exercice financier 2016, la rémunération annuelle de base décrétée au présent règlement est indexée à la hausse annuellement selon la moyenne des variations mensuelles de l'indice des prix à la consommation (IPC) pour le Québec, **majoré de 1 %**. L'IPC est calculé du 1^{er} octobre d'une année au 30 septembre de l'année suivante, qui précède l'exercice financier auquel s'applique l'indexation des rémunérations de base ainsi déterminée. »

ARTICLE 4 **RÉTROACTION**

Le présent article abroge l'article 9 du règlement 378-07 en le remplaçant par ce qui suit :

« Le présent règlement prend effet à compter du 1^{er} janvier 2015. »

ARTICLE 5 **ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Michel Picotte, maire

Pierrette Gendron, directrice générale et
secrétaire-trésorière

15-04-095

Déplacement d'un conduit de ventilation de la génératrice au garage municipal
.
(6.3.1)

Sur proposition de M. Francis Côté, appuyée par Mme Thérèse L. D'Amours, il est **résolu** de procéder au déplacement de la conduite de ventilation de la génératrice au garage municipal et d'affecter un montant maximum de 600 \$ à même les crédits disponibles au poste comptable numéro 02-320-01-522 du budget 2015 et d'autoriser l'engagement de cette dépense.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

15-04-096 Achat de 40 jardinières de fleurs suspendues pour la Municipalité (6.3.3)

Sur proposition de Mme Thérèse L. D'Amours, appuyée par Mme Josée Desrochers, il est **résolu** d'autoriser les achats suivants :

- Quarante jardinières de fleurs de 18 pouces avec quarante crochets, un bac à eau, une lance et autres équipements nécessaires à l'arrosage des jardinières de fleurs pour un montant de 4 000 \$ au poste budgétaire 02-320-01-699;
- Une remorque usagée au coût de 450 \$ au poste budgétaire 02-320-01-701;

Il est également **résolu** de nommer M. Nicolas Beaulne, conseiller, comme responsable de la pose des jardinières dans la municipalité.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

15-04-097 Adjudication du contrat pour le marquage de la chaussée (6.3.4)

Considérant qu'en date du 31 mars 2015, la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir a reçu deux (2) soumissions conformes pour le marquage de la chaussée, à savoir :

- Lignes Maska (9254-8783 Québec inc.)	8 975,23 \$
- Marquage et Traçage du Québec inc	9 185,06 \$

Pour ces motifs, il est proposé par M. Claude Gingras, appuyé par M. Francis Côté et **résolu** d'adjuger le contrat pour le marquage de la chaussée en 2015 au plus bas soumissionnaire conforme soit Lignes Maska (9254-8783 Québec inc.) au prix de huit mille neuf cent soixante-quinze dollars et vingt-trois cents (8 975,23 \$).

Il est également **résolu** d'affecter cette dépense au poste budgétaire 02-355-01-521.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

15-04-098 Conversion des lumières de voie publique à l'éclairage DEL (6.3.5)

Considérant qu'il est judicieux d'installer deux luminaires au DEL de marques différentes afin de comparer l'éclairage sur la voie publique;

En conséquence, il est proposé par M. Claude Gingras, appuyé par M. Nicolas Beaulne et **résolu** d'autoriser l'achat d'un luminaire au DEL de marque CM3 au coût approximatif de 326 \$ et d'un luminaire au DEL de marque Snoc au coût de 531 \$ et d'affecter ces montants à même les crédits disponibles au poste budgétaire numéro 02-355-01-701 et d'autoriser l'engagement de cette dépense.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

15-04-099 Engagement de monsieur Pierre Parent comme journalier au service des travaux publics (6.4.1)

Sur proposition de Mme Thérèse L. D'Amours, appuyée par M. Francis Côté, il est **résolu** d'engager monsieur Pierre Parent, comme journalier au service des travaux publics, pour une période de 20 semaines à compter du 4 mai jusqu'au 19 septembre 2015;

Il est également **résolu** que la rémunération est prévue dans un document établissant le salaire et les conditions.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Adoption du Règlement numéro 467-15 décrétant une tarification pour des travaux d'entretien dans les branches 13 et 14 du Ruisseau de la Branche du Rapide (6.4.2)

ATTENDU QU'un avis de motion portant le numéro 15-03-068 a été donné à la séance ordinaire du 2 mars 2015;

ATTENDU QUE le présent règlement est lu par la directrice générale lors de la présente séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Francis Côté, appuyé par M. Nicolas Beaulne, et **résolu** que le présent règlement portant le numéro 467-15 soit et est adopté.

Ce règlement a pour objet de :

- Décréter une tarification à la superficie pour des travaux d'entretien dans les Branches 13 et 14 du Ruisseau de la Branche du Rapide.
- Imposer une taxe sur la base de la superficie des immeubles situés dans le bassin de drainage et qui bénéficient de ces travaux et ce, afin de payer cette quote-part à la MRC de Rouville.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Règlement numéro 467-15

Règlement numéro 467-15
décrétant une tarification pour
des travaux d'entretien dans les
Branches 13 et 14 du Ruisseau
de la Branche du Rapide

ATTENDU QU'en vertu des dispositions de l'article 244.1 et suivants de la *Loi sur la fiscalité municipale*, la municipalité peut, par règlement, prévoir que tout ou partie de ses services sont financés au moyen d'un mode de tarification;

ATTENDU QUE pour les travaux d'entretien dans les Branches 13 et 14 du Ruisseau de la Branche du Rapide, la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir désire répartir aux propriétaires des immeubles intéressés une tarification sur la base de la superficie des immeubles situés dans le bassin de drainage et qui bénéficient de ces travaux;

ATTENDU QUE par sa résolution numéro 14-06-9357, la MRC de Rouville a décrété des travaux d'entretien dans les Branches 13 et 14 du Ruisseau de la Branche du Rapide;

ATTENDU QUE la MRC de Rouville a établi notre quote-part à 860,44 \$ pour les travaux d'entretien dans les Branches 13 et 14 du Ruisseau de la Branche du Rapide;

ATTENDU QU'avis de motion portant le numéro 15-03-068 a été régulièrement donné le 2 mars 2015;

ATTENDU QUE le présent règlement a été lu par la directrice générale lors de la séance du 13 avril 2015;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Francis Côté, appuyé par M. Nicolas Beaulne et **résolu** d'adopter le présent règlement, lequel décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

La quote-part 860,44 \$ établie par la MRC de Rouville pour les travaux d'entretien dans les Branches 13 et 14 du Ruisseau de la Branche du Rapide est financée au moyen d'un mode de tarification soit par une taxe foncière basée sur la superficie des immeubles intéressés situés dans le bassin de drainage.

ARTICLE 3

La tarification basée sur la superficie drainée des immeubles intéressés s'appliquant aux travaux d'entretien dans les Branches 13 et 14 du Ruisseau de la Branche du Rapide est fixée à 352,3505 \$ l'hectare.

ARTICLE 4

Les propriétaires des immeubles désignés à l'annexe "A" intitulé "*Répartition du coût des travaux d'entretien et de nettoyage du cours d'eau* : « Branches 13 et 14 du Ruisseau de la Branche du Rapide" sont assujettis par le présent règlement à la tarification basée sur la superficie drainée, tel qu'il a été décrété par la MRC de Rouville selon sa résolution numéro 14-06-9357, adoptée le 4 juin 2014, et laquelle autorise des travaux d'entretien dans ces branches.

ARTICLE 5

Cette tarification est indivisible et payable par le propriétaire d'un immeuble inscrit au rôle d'évaluation. Elle est également assimilée à une taxe foncière imposée sur l'immeuble et perçue de la même façon.

ARTICLE 6

Le fonds général d'administration garantit le financement des travaux d'entretien dans les Branches 13 et 14 du Ruisseau de la Branche du Rapide.

ARTICLE 7

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Le maire

La directrice générale et
secrétaire-trésorière

Adoption du Règlement numéro 468-15 décrétant une tarification pour des travaux d'entretien dans les branches 20 et 21 du cours d'eau Grande Décharge des Terres Noires (6.4.3)

ATTENDU QU'un avis de motion portant le numéro 15-03-069 a été donné à la séance ordinaire du 2 mars 2015;

ATTENDU QUE le présent règlement a été lu par la directrice générale lors de la présente séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Nicolas Beaulne, appuyé par M. Denis Paquin, et **résolu** que le présent règlement portant le numéro 468-15 soit et est adopté.

Ce règlement a pour objet de :

- Décréter une tarification à la superficie pour des travaux d'entretien dans les Branches 20 et 21 du cours d'eau Grande Décharge des Terres Noires.
- Imposer une taxe sur la base de la superficie des immeubles situés dans le bassin de drainage et qui bénéficient de ces travaux et ce, afin de payer cette quote-part à la MRC de Rouville.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Règlement numéro 468-15

Règlement numéro 468-15 décrétant une tarification pour des travaux d'entretien dans les Branches 20 et 21 du cours d'eau Grande Décharge des Terres Noires

ATTENDU QU'en vertu des dispositions de l'article 244.1 et suivants de la *Loi sur la fiscalité municipale*, la municipalité peut, par règlement, prévoir que tout ou partie de ses services sont financés au moyen d'un mode de tarification;

ATTENDU QUE pour les travaux d'entretien dans les Branches 20 et 21 du cours d'eau Grande Décharge des Terres Noires, la Municipalité de Sainte-Angele-de-Monnoir désire répartir aux propriétaires des immeubles intéressés une tarification sur la base de la superficie des immeubles situés dans le bassin de drainage et qui bénéficient de ces travaux;

ATTENDU QU'en vertu de *l'Entente relative à la gestion des travaux dans certains cours d'eau*, signée le 3 juillet 2014 entre la MRC de Rouville et la MRC du Haut-Richelieu, confiant à cette dernière la gestion de travaux d'entretien ou d'aménagement dans les Branches 20 et 21 du cours d'eau Grande Décharge des Terres Noires;

ATTENDU QUE la MRC de Rouville a établi notre quote-part à 7 082,48\$ pour les travaux d'entretien dans les Branches 20 et 21 du cours d'eau Grande Décharge des Terres Noires;

ATTENDU QU'avis de motion portant le numéro 15-03-069 a été régulièrement donné le 2 mars 2015;

ATTENDU le présent règlement a été lu par la directrice générale lors de la séance du 13 avril 2015;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Nicolas Beaulne, appuyé par M. Denis Paquin et **résolu** d'adopter le présent règlement, lequel décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

La quote-part de 7 082,48 \$, établie par la MRC de Rouville pour les travaux d'entretien dans les Branches 20 et 21 du cours d'eau Grande Décharge des Terres Noires est financée au moyen d'un mode de tarification soit par une taxe foncière basée sur la superficie des immeubles intéressés situés dans le bassin de drainage.

ARTICLE 3

La tarification basée sur la superficie drainée des immeubles intéressés s'appliquant aux travaux d'entretien dans les Branches 20 et 21 du cours d'eau Grande Décharge des Terres Noires est fixée à 150,269 \$ l'hectare.

ARTICLE 4

Les propriétaires des immeubles désignés à l'annexe "A" intitulé "*Répartition du coût des travaux d'entretien et de nettoyage du cours d'eau* : « Branches 20 et 21 cours d'eau Grande Décharge des Terres Noires" sont assujettis par le présent règlement à la tarification basée sur la superficie drainée, tel qu'il a été décrété par la MRC de Rouville selon l'entente mentionnée au préambule du présent règlement.

ARTICLE 5

Cette tarification est indivisible et payable par le propriétaire d'un immeuble inscrit au rôle d'évaluation. Elle est également assimilée à une taxe foncière imposée sur l'immeuble et perçue de la même façon.

ARTICLE 6

Le fonds général d'administration garantit le financement des travaux d'entretien dans les Branches 20 et 21 du cours d'eau Grande Décharge des Terres Noires.

ARTICLE 7

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Le maire

La directrice générale et
secrétaire-trésorière

15-04-102 Réparation au réservoir d'eau potable (6.4.4)

Considérant qu'il n'y a aucune vanne sur la conduite d'eau principale à l'entrée du réservoir d'eau potable;

Considérant que les travaux de remplacement d'un clapet à l'intérieur du réservoir nécessitent de fermer le réseau d'aqueduc dans le rang de Fort-Georges entre les numéros civiques 175 et 201;

Pour ces motifs, il est proposé par M. Nicolas Beaulne, appuyé par M. Denis Paquin et **résolu** de procéder aux travaux suivants à l'intérieur du réservoir d'eau potable :

- Ajout d'une vanne papillon sur la conduite principale d'entrée d'eau;
- Remplacement de la vanne défectueuse sur la ligne d'eau de la pompe numéro 1;
- Remplacement du clapet défectueux de la pompe numéro 1;
- Remplacement d'une section de la conduite d'eau en acier inoxydable.

Il est également **résolu** d'affecter un montant de 5 400 \$ à même les crédits disponibles au poste comptable numéro 02-413-01-521 du budget 2015 et d'autoriser l'engagement de cette dépense.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

15-04-103 Ajout d'un puisard au chemin du Vide (6.4.5)

Considérant qu'il y a un problème d'accumulation d'eau sur l'accotement du chemin du Vide entre les numéros civiques 24 et 26 ce qui endommage le pavage à cet endroit;

Pour ce motif, il est proposé par M. Francis Côté, appuyé par Mme Thérèse L. D'Amours et résolu de retenir les services de Excavation Claude Guertin inc. pour l'achat et l'installation d'un puisard sur l'accotement du chemin du Vide entre les numéros civiques 24 et 26 et d'affecter un montant de 1 500 \$ à même les crédits disponibles au poste budgétaire 02-320-01-521 et d'autoriser l'engagement de cette dépense.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

15-04-104 Remplacement d'un regard d'égout pluvial à l'intersection du chemin du Vide et de la rue Dubois (6.4.6)

Sur proposition de M. Francis Côté, appuyée par M. Claude Gingras, il est **résolu** de retenir les services de Excavation Claude Guertin inc. pour l'achat et l'acquisition d'un regard d'égout à l'intersection du chemin du Vide et de la rue Dubois et d'affecter un montant de 4 000 \$ à même les crédits disponibles au poste budgétaire 02-320-01-521 et d'autoriser l'engagement de cette dépense.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

15-04-105 Achat d'un débitmètre au poste de pompage des eaux usées (6.4.8)

Sur proposition de M. Claude Gingras, appuyée par M. Nicolas Beaulne, il est **résolu** de retenir les services de Automation RL inc. pour l'achat et l'installation d'un débitmètre ultrason au poste de pompage des eaux usées et d'affecter un montant de 4 100 \$ à même les crédits disponibles au poste budgétaire 23-055-00-725 et d'autoriser l'engagement de cette dépense.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

15-04-106 Embauche du personnel pour le camp de jour 2015 (6.7.1)

Sur proposition de M. Claude Gingras, appuyée par Mme Thérèse L. D'Amours, il est **résolu** d'engager le personnel suivant pour le camp de jour 2015 :

- **Audrey Malette, coordonnatrice;**
- **Laurence Richard, animatrice;**
- **Kim St-Georges, animatrice;**
- **Anne-Marie Côté, animatrice;**
- **Amélie Fontaine, animatrice;**
- **Mathieu Tétreault, service de garde;**
- **(Poste à combler), service de garde au besoin.**

Il est également **résolu** que la rémunération est prévue dans un document établissant les salaires.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

14-04-107 Subvention à l'Association du Hockey mineur de Marieville (6.7.3)

Sur proposition de M. Francis Côté, appuyée par M. Denis Paquin, il est **résolu** de verser à l'Association du Hockey mineur de Marieville une subvention de 1 520 \$ pour l'année 2014-2015, ce qui représente un montant de 80 \$ par joueur tel que précisé à la résolution 14-04-080 en date du 7 avril 2014.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Période de questions pour le public (8)

Une personne est présente lors de la période de questions prévue à cette fin.

15-04-108 Clôture de la session (13)

Sur proposition de Mme Thérèse L. D'Amours, appuyée par Mme Josée Desrochers, il est **résolu** que la session soit et est clôturée à 21 h 30.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Le maire

La directrice générale et
secrétaire-trésorière